

ÉDITION 01.2025

TAUX DE CONVERSION POUR LES RENTES DE VIEILLESSE PAX DUOSTAR

En plus du modèle de l'assurance complète, Pax propose, avec Pax DuoStar, une solution novatrice et unique pour la prévoyance professionnelle. En ce qui concerne Pax DuoStar, les cotisations d'épargne et l'avoir de vieillesse sont répartis pour moitié en une part épargne complètement assurée (partie complètement assurée) et une part épargne orientée vers le rendement (partie autonome).

La conversion de l'avoir de vieillesse en une rente de vieillesse s'effectue en multipliant les avoirs de vieillesse par les taux de conversion applicables dans la partie complètement assurée et dans la partie autonome. Dans la partie autonome, le taux de conversion pour les avoirs de vieillesse LPP et surobligatoire est identique. En outre, un calcul selon LPP (prestation minimale) est effectué à titre de comparaison pour la rente de vieillesse déterminante.

Taux de conversion 2025-2026 pour les hommes¹

Âge de la retraite	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
Partie complètement assurée													
Avoir de vieillesse LPP	4.320	4.560	4.800	5.040	5.280	5.520	5.760	6.000	6.150	6.300	6.450	6.600	6.750
Avoir de vieillesse surobligatoire	3.355	3.505	3.655	3.805	3.955	4.105	4.255	4.405	4.525	4.645	4.765	4.885	5.005
Partie autonome													
Avoir de vieillesse global	3.950	4.100	4.250	4.400	4.550	4.700	4.850	5.000	5.150	5.300	5.450	5.600	5.750
Taux de conversion min. selon LPP													
Avoir de vieillesse LPP	5.120	5.360	5.600	5.840	6.080	6.320	6.560	6.800	6.950	7.100	7.250	7.400	7.550

Gras et encadré: âge de référence réglementaire

Taux de conversion en pour cent

Taux de conversion 2025 pour les femmes

Âge de la retraite	58	59	60	61	62	63	64 ¼	65	66	67	68	69	70
Partie complètement assurée													
Avoir de vieillesse LPP	4.500	4.740	4.980	5.220	5.460	5.700	6.000	6.180	6.330	6.480	6.630	6.780	6.930
Avoir de vieillesse surobligatoire	3.480	3.630	3.780	3.930	4.080	4.230	4.410	4.500	4.620	4.740	4.860	4.980	5.100
Partie autonome													
Avoir de vieillesse global	3.950	4.100	4.250	4.400	4.550	4.700	4.890	5.000	5.150	5.300	5.450	5.600	5.750
Taux de conversion min. selon LPP													
Avoir de vieillesse LPP	5.300	5.540	5.780	6.020	6.260	6.500	6.800	6.980	7.130	7.280	7.430	7.580	7.730

Gras et encadré: âge de référence réglementaire

Taux de conversion en pour cent

Taux de conversion 2026 pour les femmes¹

Âge de la retraite	58	59	60	61	62	63	64 ½	65	66	67	68	69	70
Partie complètement assurée													
Avoir de vieillesse LPP	4.440	4.680	4.920	5.160	5.400	5.640	6.000	6.120	6.270	6.420	6.570	6.720	6.870
Avoir de vieillesse surobligatoire	3.480	3.630	3.780	3.930	4.080	4.230	4.440	4.500	4.620	4.740	4.860	4.980	5.100
Partie autonome													
Avoir de vieillesse global	3.950	4.100	4.250	4.400	4.550	4.700	4.925	5.000	5.150	5.300	5.450	5.600	5.750
Taux de conversion min. selon LPP													
Avoir de vieillesse LPP	5.240	5.480	5.720	5.960	6.200	6.440	6.800	6.920	7.070	7.220	7.370	7.520	7.670

Gras et encadré: âge de référence réglementaire

Taux de conversion en pour cent

¹ Sous réserve d'adaptations dues à des changements de dispositions légales. Les taux de conversion de la partie autonome sont déterminés par la décision du conseil de fondation.

Exemple de calcul de la rente de vieillesse

Pour un homme, retraite ordinaire à 65 ans en 2025:

Avoir de vieillesse existant

Avoir de vieillesse	Partie complètement assurée	Partie autonome	Total Pax DuoStar
Avoir de vieillesse existant	65'000	65'000	130'000
Dont avoir de vieillesse LPP	50'000	50'000	100'000
Dont avoir de vieillesse subrogatoire	15'000	15'000	30'000

Calcul de la rente de vieillesse Pax DuoStar

Détermination de la rente de vieillesse partie complètement assurée

Calcul rente de vieillesse	$50'000 \times 6.0\% + 15'000 \times 4.405\%$	=	3'661
Calcul comparatif rente de vieillesse	$50'000 \times 6.8\% + 15'000 \times 4.405\% \times 50\%$	=	3'730

Rente de vieillesse partie complètement assurée (la valeur la plus élevée de celles ci-dessus) 3'730

Détermination de la rente de vieillesse partie autonome

Calcul rente de vieillesse pour l'avoir de vieillesse total	$65'000 \times 5.0\%$	=	3'250
---	-----------------------	---	-------

Rente de vieillesse partie autonome 3'250

Rente de vieillesse totale des parties complètement assurée et autonome

Rente de vieillesse de la partie complètement assurée	3'730
Rente de vieillesse de la partie autonome	3'250

Rente de vieillesse Pax DuoStar totale 6'980

Prestation minimale selon LPP

Calcul rente de vieillesse pour l'avoir de vieillesse LPP	$100'000 \times 6.8\%$	=	6'800
---	------------------------	---	-------

Rente de vieillesse minimale selon la loi 6'800

Dans l'exemple présent, la rente de vieillesse de Pax DuoStar (somme résultant de la rente de vieillesse provenant de la partie complètement assurée et de la partie autonome) porte sur CHF 6'980. Cette rente de vieillesse est au moins équivalente à la rente de vieillesse selon LPP (dans l'exemple présent CHF 6'800).

Réglementation transitoire pour les femmes nées en 1963 et avant

Détermination de la rente de vieillesse

Les femmes nées en 1963 et avant font partie de la génération dite de transition. L'âge réglementaire de référence est augmenté pas à pas de 64 à 65 ans. La première augmentation de trois mois aura lieu un an après l'entrée en vigueur de la réforme AVS, donc en 2025. Les femmes nées en 1962 doivent travailler six mois de plus pour atteindre l'âge ordinaire de la retraite et les femmes nées en 1963 neuf mois. Les femmes nées en 1964 travaillent jusqu'à 65 ans puisque l'âge de référence uniforme valable pour les deux sexes à partir de 2028 sera 65 ans.

Année de naissance	Âge de référence AVS
1961	64 ¹ / ₄
1962	64 ¹ / ₂
1963	64 ³ / ₄